

représente 7 p. cent de sa consommation globale. Le 16 décembre, les pays de l'OPEP ont approuvé une augmentation de 5 p. cent du prix du pétrole pour le premier trimestre de 1979, suivie de nouvelles augmentations tous les trois mois jusqu'à concurrence de 14,5 p. cent pour l'année. De toute évidence, au cours de l'année à venir, les gouvernements de toutes les régions devront, à un haut niveau, consacrer une attention constante à l'exploitation et à la gestion efficaces des ressources énergétiques.

Politique de coopération industrielle

Un nouveau facteur est apparu sur la scène du commerce international ces dernières années. En effet, s'éloignant des transactions isolées qui mettent en présence l'acheteur et le vendeur ou l'utilisateur et le fournisseur, les sociétés ont de plus en plus tendance à mettre leurs moyens en commun dans des entreprises industrielles conjointes qui embrassent habituellement un éventail d'activités complémentaires, sinon l'ensemble du cycle commercial, de la capitalisation à la distribution, en passant par la recherche et le développement, le financement, la production et la mise en marché.

Le Canada s'efforce des plus en plus de stimuler la coopération industrielle entre les sociétés canadiennes et celles de ses partenaires commerciaux dans le but de réaliser un certain nombre de ses objectifs, qui consistent notamment à valoriser les exportations, à mettre à la disposition des sociétés canadiennes les techniques les plus modernes, à rationaliser la fabrication des produits canadiens grâce à l'expansion des marchés et à aider les sociétés canadiennes à court de ressources à s'implanter sur les marchés internationaux.

De concert avec d'autres organismes gouvernementaux concernés, le Ministère a encouragé l'industrie canadienne à explorer cet aspect toujours plus important du commerce international. C'est pourquoi les accords de coopération commerciale et économique que le Canada négocie avec certains de ses partenaires commerciaux renferment des clauses visant expressément la coopération industrielle.

Politique relative à la propriété intellectuelle, à l'investissement et à la concurrence

Tout au long de 1978 s'est poursuivie la préparation intergouvernementale de la révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (Brevets). Au cours des discussions à ce sujet, qui aboutiront à une conférence diplomatique en février 1980, une attention spéciale a été accordée aux intérêts des pays en développement.

Le Canada est membre de la Commission des sociétés transnationales de l'ONU et a présidé la quatrième session de la Commission à Vienne en mai. Les travaux en vue d'élaborer un code de conduite à